

Le billet d'humeur !

Sécurité routière.

Respectons la vitesse sur nos chemins communaux pour la sécurité de tous.

Mallefougasse, village propre, cela ne dépend que de nous !

Limitation à 30 km/h

De nombreux habitants se plaignent, à juste titre, auprès de la mairie de la vitesse excessive sur nos chemins communaux étroits et souvent avec une visibilité limitée !

Il convient de rappeler que la vitesse sur l'ensemble des chemins communaux est limitée à 30km/h comme en attestent les panneaux de signalisation installés aux entrées du village.



Gestion des encombrants !

« **Mallefougasse, village propre** », comme il serait bon de pouvoir dire cela. Malheureusement, force est de constater que notre aire réservée au tri sélectif et les abords des conteneurs sont encore régulièrement confondus avec des décharges.

Ces incivilités répétées souillent notre village et occasionnent un surcroît de travail à notre agent communal.

Ces agissements sont d'autant plus inadmissibles que l'accès aux déchetteries de Peyruis et de Château-Arnoux est gratuit et qu'un service mensuel de collecte des encombrants à domicile est mis en place. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie. Il n'y a donc aucune excuse à ces comportements affligeants et passibles de poursuites.

